



Alternance & Initiatives citoyennes  
de gauche & écologistes

## Lettre d'information AIMEyLAN n°6

Rassemblement citoyen de gauche,  
de l'écologie et du centre  
Groupe au conseil municipal de Meylan

Spécial Métro

Conseil communautaire de Grenoble-Alpes Métropole

Le [conseil de communauté](#) s'est réuni le vendredi 7 novembre (de 10h à 23h !) avec à son [ordre du jour](#) le transfert de 3 compétences communales vers l'échelon métropolitain : l'économie, le tourisme et les voiries.

La **compétence économique** comprend le développement économique, l'aménagement de zones, le soutien à la recherche, l'enseignement supérieur et l'innovation, l'artisanat et le commerce, mais aussi l'économie sociale et solidaire. Un comité de commercialisation des zones économiques est créé. Il en est de même pour une structure d'accompagnement de retour à l'emploi pour les plus de 26 ans. Notons toutefois qu'à la demande de notre maire (amendement), la pépinière d'entreprise d'Inovallée, le Tarmac, n'est pas transférée. La droite métropolitaine dit qu'il faut analyser l'économie à l'échelle de la région urbaine (Métropole + Grésivaudan + Voironnais), ce qui est juste mais non prévu par la loi à ce stade, et paradoxalement Madame Tardy demande d'extraire la pépinière d'entreprise de cette cohérence d'ensemble! Allez comprendre quelque chose.

Cette promotion économique est complétée par la **compétence tourisme** qui coordonne l'information et l'accueil des visiteurs (5 offices du tourisme existant actuellement). Les maires du Sappey et de Sassenage ont bataillé sur des chiffres, finalement anodins, pour essayer de repousser le vote de ce transfert.

La dernière compétence est le **transfert des voiries communales** à la Métro, c'est-à-dire, la création, l'aménagement et l'entretien des voiries de façade à façade, ou encore de fossé à fossé. Le transfert du personnel communal est en cours de discussion ainsi qu'en catalogue exhaustif des voies transférées. Suite à la demande de certaines communes, un élargissement éventuel à l'éclairage public, la viabilité hivernale, la propreté urbaine ou encore les espaces verts est remis à des débats ultérieurs.

N'en déplaise à certains qui prédisaient la paralysie politique de notre métro, en moins de 7 mois, dont 2 d'été, ce sont déjà trois compétences majeures qui sont votées en conseil communautaire. La vérité, c'est qu'au-delà du discours officiel de la nécessité d'une organisation métropolitaine pour offrir un service public de meilleure qualité, l'esprit de clocher et la peur de la perte de pouvoir guident l'action de nombreux maires. Il faut pourtant prendre en compte la réalité métropolitaine de la vie de nos concitoyens à travers leur travail, leurs études, leur santé et leurs loisirs. L'agglomération grenobloise, c'est notre identité, une fois franchie la cluse de Voreppe.

L'avenir des **transports en commun de l'agglomération** a pris une large part des débats. Des évolutions juridiques comme la volonté de désengagement du conseil général de l'Isère risquent d'entraîner la dissolution du [SMTC](#) (Syndicat Mixte des Transports en Commun) qui depuis 41 ans est le bras armé du conseil général (50%) et de la Métro (50%) pour créer, améliorer et maintenir les transports en commun. Cette séparation nécessite des discussions difficiles, bien que légitimes entre les deux instances. Le conseil général voudrait se retirer purement et simplement en laissant à la Métro, l'ensemble du coût de fonctionnement (~80M€/an) et de la dette (~700 M€) de ce service public. Pour les conseillers communautaires, c'est oublier que les métropolitains (~40% des isérois) participent par l'impôt à l'organisation des transports en Isère, qui pour eux est principalement lié à la Métro. C'est aussi oublier, les isérois qui pour leurs activités économiques, administratives, de santé et de loisirs viennent à Grenoble. Nous avons construit un vœu commun proposé par le groupe communiste. Il a fallu de nombreuses négociations pour que la droite quitte le terrain de la tactique électorale et se hisse à la hauteur de l'enjeu, la continuité du service public et la préservation d'un outil fondamental à la vie dans notre Métro. Finalement le vœu a été adopté à l'unanimité moins les deux abstentions du Front National, qui de toute façon, pratique la politique du pire au sein du conseil communautaire !

Après deux mois de négociation entre groupes politiques de l'assemblée, nous avons voté le **règlement intérieur**... Le groupe de droite a voté contre, ceci uniquement pour manifester contre son absence au bureau exécutif de la Métro. Pourtant, leur absence au bureau exécutif n'est pas inscrite dans le règlement intérieur mais l'était dans une délibération votée en mai dernier... Dans les couloirs, ces mêmes conseillers vous assurent que ce règlement est très bien ! Allez comprendre !

A Meylan, nous attendons toujours qu'un règlement intérieur préalablement discuté par les élus soit voté au conseil!!!

Le **projet de liaison par câble** entre la Métro et le Vercors est abandonné à la demande des élus du Vercors. Un nouveau projet sera étudié entre Saint Martin le Vinoux et Fontaine pour relier les trois lignes de tram.

La Métro voudrait participer à la mise en place d'une **tarification sociale de l'eau** dans le cadre de la loi « Brottes ». Il s'agirait d'étudier la mise en place un prix progressif pour les particuliers.

La Métro s'est portée candidate auprès de la FIFA pour organiser au stade des Alpes des matchs de la **coupe du monde féminine de football** si celle-ci était organisée en France en 2019.

La Métro participera en 2015 au marché international des professionnels de l'immobilier d'entreprise (**Mipim**) comme les 20 plus grandes villes françaises. Le budget prévisionnel (300k€) pose réellement question mais notre absence à ce rendez-vous européen serait préjudiciable. On nous a assuré que le budget réalisé sera bien en deçà du prévisionnel. A suivre donc...

**Prochain conseil le Ve 19 décembre, 10h. Il peut être suivi en direct sur <http://www.lametro.fr/>**